



CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

COMITÉ DE L'ÉCONOMIE,
DES STATISTIQUES ET DES MARCHÉS

COMITÉ DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

Distr.
GÉNÉRALE

CEM-CFI(LV)/1
22 septembre 2021

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CINQUANTE-CINQUIÈME SESSION
Du 29 novembre au 3 décembre 2021
Session en visioconférence

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux
3. Admission d'observateurs
4. Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché pour 2021
5. Rapport du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets
6. Nouveaux projets et avant-projets
7. Examen des projets et avant-projets en cours
8. Rapport sur les projets et avant-projets achevés
9. Évaluation a posteriori
10. Travaux de politique
11. Élection des Présidents et Vice-présidents pour 2022
12. Dates et lieux des cinquante-sixième et cinquante-septième sessions des Comités
13. Autres
14. Recommandations au Conseil international des bois tropicaux
15. Rapport de la session

ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1 - Ouverture de la session

La cinquante-cinquième session des Comités sera conduite conjointement et coprésidée par M. Zahrul Muttaquin (Indonésie), Président du Comité de l'industrie forestière (CFI) et par le Président du Comité de l'économie, des statistiques et des marchés (CEM - à confirmer).

Point 2 - Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux

[Document CEM-CFI(LV)/1]

Les Comités pourront examiner l'Ordre du jour provisoire et adopter leur ordre du jour pour leur session. En ce qui concerne l'organisation des travaux, il est à noter que le programme des réunions de travail des Comités sera déterminé au terme des consultations d'usage. Les Comités pourront également constituer le(s) habituels groupe(s) de travail informel(s) à composition non limitée pour les assister dans leur examen de questions particulières inscrites à l'ordre du jour. En raison des concertations avec le Groupe consultatif non officiel concernant la logistique de la tenue en visioconférence de la cinquante-septième session du Conseil international des bois tropicaux (CIBT), des informations complémentaires se rapportant à la manière dont seront traités les points à l'ordre du jour des Comités et à la question de savoir lesquels le seront, seront diffusées aux membres lorsque les décisions à cet égard auront été prises et/ou au début de la session en visioconférence.

Point 3 - Admission d'observateurs

Les Comités pourront admettre les observateurs qui auront été agréés par le Conseil pour assister aux sessions en tant que tels.

Point 4 - Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché pour 2021

Le thème de l'édition 2021 de la Discussion de l'OIBT sur le marché, qui se tiendra en visioconférence, que le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) a proposé est le suivant: «Défis dans le contexte de la pandémie de Covid-19». À titre de mesure exceptionnelle prise pour la 57^e session du CIBT, la Discussion sur le marché aura lieu dans le cadre d'une séance du Conseil (et non dans le cadre d'une séance commune des Comités). Une note d'information indiquant le programme et les conférenciers de la Discussion de l'OIBT sur le marché 2021 sera diffusée avant la session.

Point 5 - Rapport du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets

[Document ITTC(LVII)/5]

Le rapport de la cinquante-sixième réunion du Panel d'experts, qui s'est tenue en ligne en raison de la Covid-19, est contenu dans le document ITTC(LVII)/5. À titre de mesure extraordinaire prise pour la tenue en visioconférence de la 57^e session du CIBT, le rapport sera présenté au Conseil (et non dans le cadre d'une séance commune des Comités).

Point 6 - Nouveaux projets et avant-projets

[Document ITTC(LVII)/5]

Les Comités sont invités à prendre connaissance des projets et de l'avant-projet suivants, qui ont été approuvés aux termes de la procédure électronique de non-objection à leur classement et diffusés aux pays membres en application de la Décision 6(XLIII) du CIBT, suite aux recommandations du cinquante-sixième Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets émanant de son examen en distanciel des projets en juin-juillet 2021, et réunies sous la cote de document ITTC(LVII)/5. Tous les projets ainsi que l'avant-projet classés en Catégorie 1 répertoriés ci-après ont été approuvés dans le cadre de la procédure susmentionnée; l'avant-projet classé en catégorie 4 a été inclus afin d'informer les Comités qu'aucun membre n'ayant formulé d'objection à son classement, il n'est donc pas approuvé sauf décision contraire des Comités:

Cinquante-sixième Panel d'experts

Catégorie 1:

Comité de l'industrie forestière		
NUMÉRO DE PROJET/D'AVANT-PROJET	INTITULÉ	PAYS SOUMIS-SIONNAIRE
PD 922/21 Rev.1 (I) ¹	Promouvoir la consommation de produits ligneux d'origine durable et locale au Viet Nam	Viet Nam
PPD 200/21 Rev.1 (I)	Projet de renforcement des capacités des artisans du bois au sud du Bénin	Bénin

Catégorie 4:

Comité de l'économie, des statistiques et des marchés		
NUMÉRO DE PROJET/D'AVANT-PROJET	INTITULÉ	PAYS SOUMIS-SIONNAIRE
PPD 199/21 (M)	Renforcement de la compétitivité et du caractère durable de la chaîne de valeur forestière par l'éco-efficacité	CAF/Colombie/ Équateur/ Mexique/ Panama/ Paraguay

Grille de classement des propositions de projet:

Catégorie 1: Le Panel a conclu que la proposition pouvait être recommandée au Comité moyennant l'intégration d'amendements.

Catégorie 4: Le Panel a conclu qu'il ne pouvait pas recommander la proposition au Comité, et il la soumet au Comité avec pour recommandation de ne pas approuver la proposition de projet.

Point 7 - Examen des projets et avant-projets en cours

[Document CEM-CFI(LV)/2]

Poursuivant la rationalisation de ses travaux, et en accord avec les termes de la section VI de l'annexe A à la Décision 4(XXV) du CIBT, les Comités ont demandé que la communication des rapports et les débats de la session soient limités aux projets et avant-projets qui:

- rencontrent des problèmes de mise en œuvre;
- nécessitent un financement supplémentaire;
- nécessitent une prolongation de six mois ou plus à leur durée initialement prévue; ou
- dont le plan de travail et le budget appellent d'importantes modifications de caractère indispensable.

Les Comités pourront examiner le rapport préparé par le Secrétariat et porteur de la cote documentaire CEM-CFI(LV)/2 sur l'état d'avancement ou la situation des projets, avant-projets et activités dont le Conseil a approuvé le financement et l'exécution. Le rapport traite des projets et avant-projets suivants:

(A) Projets en cours d'exécution

Comité de l'économie, des statistiques et des marchés

1. PD 732/14 Rev.2 (M) Amélioration de la gouvernance forestière au Mozambique
2. PD 832/16 Rev.2 (M) Mise en œuvre de mécanismes d'amélioration de la traçabilité dans la filière forêt-bois du Guatemala

1 Ce projet émane d'une note conceptuelle soumise dans le cadre de l'appel à propositions mandaté par la Décision 4(LVI).

3. PD 845/17 Rev.3 (M) Amélioration de la capacité des communautés forestières en matière de projets relevant de la gouvernance et du suivi des forêts ainsi que du développement des collectivités dans le district forestier de Mankraso au Ghana

Comité de l'industrie forestière

1. PD 737/14 Rev.2 (I) Développement des capacités en matière de bioénergie dérivée du bois par l'amélioration des conditions habilitantes et l'exploitation rentable des terres forestières dégradées menée en association avec les populations riveraines dans la province indonésienne du Nord-Sumatra
2. PD 770/15 Rev.1 (I) Promotion et gestion durable des essences moins exploitées dans les forêts humides des départements honduriens d'Atlantida, Colon et Nord-Olancho
3. **PD 815/16 Rev.2 (I) Accroissement de l'efficacité des plantations d'acacia et de l'industrie de transformation du bois au Viet Nam**

(B) Projets en attente de financement

Comité de l'économie, des statistiques et des marchés

1. PD 878/18 Rev.2 (M) Appui à la certification des plantations domaniales de teck de l'Office national du bois (ONAB) au Bénin
2. PD 879/18 Rev.2 (M) Renforcement du système national d'information et de gestion des statistiques forestières (Bénin)
3. PD 913/20 Rev.1 (M) Renforcement du suivi des forêts et extension de la couverture du système de traçabilité au Panama

Comité de l'industrie forestière

1. PD 900/19 Rev.2 (I) Développement d'une filière du bambou tenant compte des besoins des femmes et ancrée dans les communautés en appui à la gestion et à la conservation des ressources en bambou dans la zone de bassin versant du lac Toba (LTCA), dans la province du Sumatra du Nord, en Indonésie
2. PD 912/20 Rev.1 (I) Renforcement de la gestion technique et commerciale de la filière forêt-bois péruvienne
3. PD 922/21 Rev.1 (I) Promouvoir la consommation de produits ligneux d'origine durable et locale au Viet Nam
4. PPD 195/19 Rev.2 (I) Avant-projet d'étude de faisabilité de transformation et de valorisation du bois au Togo
5. PPD 200/21 Rev.1 (I) Projet de renforcement des capacités des artisans du bois au sud du Bénin

Point 8 - Rapport sur les projets et avant-projets achevés

Il est rappelé aux Comités que le projet ci-dessous avait été déclaré achevé à leur cinquante-quatrième session en novembre 2020, son compte financier présentant toujours un solde non dépensé de 61 045 \$EU. Le Secrétariat avait convenu d'employer ces fonds aux fins de mettre en œuvre les «Fonctionnalités techniques additionnelles du Système national de suivi des stocks forestiers (NFSMS)». L'achèvement de ces travaux est prévu d'ici à la fin de septembre 2021. En raison des délais significatifs qu'a déjà connu ce projet jusqu'à son achèvement (son exécution ayant commencé il y a près d'une décennie), il a été convenu avec l'Agence d'exécution (AE) et les auditeurs de l'OIBT que, si un rapport satisfaisant sur l'emploi de la rallonge de

fonds assorti d'un état financier détaillé n'était pas soumis au Secrétariat avant le CIBT-57, l'autorisation d'utiliser le reliquat de fonds qui a été accordée à l'AE serait annulée et qu'un remboursement serait demandé. Le Secrétariat et/ou le délégué des Philippines fourniront un rapport au Comité au cours de la présente session.

Comité de l'économie, des statistiques et des marchés

1. PD 599/11 Rev.1 (M) Développement et mise à l'essai d'un système national de suivi des stocks forestiers (FSMS) avec capacités de gouvernance améliorées à tous les niveaux de l'administration forestière (Philippines)

Comité de l'industrie forestière

Aucun.

Point 9 - Évaluation a posteriori

(A) Rapports d'évaluation a posteriori

Il est rappelé aux Comités qu'aucun projet n'avait été sélectionné pour évaluation a posteriori lors de leur cinquante-quatrième session.

(B) Sélection de projets pour évaluation a posteriori

Aux termes de la Décision 3(XXVIII) du CIBT «Évaluation des projets a posteriori», les Comités sont priés de considérer comme candidats à l'évaluation a posteriori tout projet individuel ou groupe(s) de projets achevés répondant aux critères contenus à l'annexe 1 de ladite Décision. Il est d'usage que les Comités envisagent une évaluation a posteriori lors de la session durant laquelle les projets sont déclarés achevés. Il est rappelé aux Comités que, lors de leur session de 2020, ils avaient examiné un tableau des projets récemment achevés, qui figure dans le Document CEM-CFI(LIV)/1 Rev.1, et qu'ils avaient décidé de reporter à leur prochaine réunion la formulation de recommandation(s) relatives aux évaluations a posteriori, dans l'espoir qu'il serait possible de recruter des consultants en mesure de voyager sur le site des projets pour mener leurs évaluations. Une liste répertoriant les projets déclarés achevés par les deux Comités entre 2017 et 2021 (les projets conformes aux critères de la Décision 3(XXVIII) dont le budget de l'OIBT est supérieur à 400 000 \$EU étant indiqués en caractères gras) figure ci-dessous. Le tableau comprend également les projets des Programmes thématiques qui ont été déclarés achevés par le Conseil. Lors de leur examen des projets susceptibles de faire l'objet d'une évaluation a posteriori, les Comités sont priés de noter que les sommes disponibles dans le fonds commun des évaluations a posteriori créé en application de la Décision 3(XXVIII) présentent un solde courant de 57 930,26 \$EU/15 000 \$EU pour le CEM/CFI. Les Comités noteront également qu'il reste difficile, voire impossible, de se rendre sur les sites de la plupart des projets.

Soumis par	Numéro de projet	Intitulé	Financement par l'OIBT	Déclaré achevé
Philippines	PD 599/11 Rev.1 (M)	Développement et mise à l'essai d'un système national de suivi des stocks forestiers (FSMS) avec capacités de gouvernance améliorées à tous les niveaux de l'administration forestière	\$497 930	2020
Panama	TFL-PD 044/13 Rev.2 (M)	Renforcement des capacités gestionnaires de l'ANAM à réduire l'exploitation forestière illicite et le commerce associé dans la région Est du Panama (Bayano et Darién) par des mécanismes de suivi et de contrôle	\$412 556	2020
Côte d'Ivoire	PD 692/13 Rev.1 (M)	Mise en œuvre opérationnelle du système national d'information pour la gestion durable des ressources forestières	\$290 541	2019
Équateur	PD 751/14 Rev.3 (M)	Gestion durable des forêts du bassin du Chimbo en Équateur: conservation des ressources forestières et des systèmes agro-forestiers comme mécanisme de renforcement de l'inclusion économique des foyers ruraux, en particulier les femmes, établis dans ce secteur	\$130 000	2019
Australie	TFL-PD 037/13 Rev.2 (M)	Mise en œuvre d'un système de traçabilité génétique du bois en Indonésie	\$518 833	2019
Indonésie	PD 600/11 Rev.1 (I)	Modèle de renforcement des capacités dans l'optique d'une exploitation efficiente et durable des ressources en bambou en Indonésie	\$537 095	2018
Indonésie	TFL-PD 032/13 Rev. 2 (M)	Renforcement de la capacité des institutions locales à gérer en mode durable la foresterie communautaire dans la région de Sanggau pour améliorer les moyens d'existence	\$456 680	2018
Guatemala	PD 756/14 Rev.1 (M)	Élaboration d'un programme de services de gestion d'entreprise destiné aux micros, petites et moyennes entreprises de la filière forêt-bois guatémaltèque	\$149 341	2018
Pérou	PD 621/11 Rev.3 (M)	Traçabilité des productions de bois des concessions forestières et des populations autochtones en Madre de Dios et Ucayali	\$349 032	2017
Malaisie	PD 722/13 Rev.1 (I)	Renforcement des capacités à l'exploitation à faible impact (EFI) des forêts domaniales xérophiles de l'intérieur des terres en Malaisie péninsulaire	\$226 041	2017
Mexique	RED-PD 045/11 Rev.2 (M)	Évaluation environnementale et chiffrage économique des services écosystémiques procurés par les forêts côtières (forêts de mangrove, forêts inondées, forêts pluviales et forêts dunaires de broussailles) et leurs régimes agricoles de remplacement dans la plaine côtière centrale du Veracruz, au Mexique	\$470 682	2017
Indonésie	TFL-PD 033 /13 Rev. 2 (M)	Renforcement de la gouvernance des forêts communautaires par l'amélioration de la capacité à administrer adéquatement le bois dans la région de Java et de Nusa Tenggara en Indonésie	\$495 880	2017
Guatemala	TMT-PD 004/11 Rev.2 (M)	Renforcement du système guatémaltèque d'information forestière pour améliorer la transparence du marché et du commerce dans le secteur forestier	\$359 716	2017

Extrait de la Décision 3(XXVIII) annexe I, paragraphe 1(iii):

Procédure d'identification des projets/groupes de projets nécessitant une évaluation a posteriori

Pour statuer sur la nécessité qu'un projet subisse une évaluation a posteriori, le(s) Comité(s) doivent prendre en compte la nature du projet (l'évaluation a posteriori revêt une importance particulière pour les projets de développement des ressources humaines, de développement institutionnel ou d'infrastructures). Une liste de pré-sélection des projets pour lesquels une évaluation a posteriori serait bénéfique doit être dressée en retenant ceux qui répondent aux critères suivants:

- (a) Le projet ou les groupes de projets dont le budget OIBT est supérieur à un niveau indiqué (par exemple 400 000 \$EU);
- (b) Des avantages indiscutables peuvent être tirés d'une meilleure connaissance de certains faits survenus, certaines réalisations obtenues, ou difficultés apparues, lors de l'exécution du projet ou à son achèvement, notamment des informations et des éléments ayant trait à:
 - l'obtention ou non des produits escomptés;
 - la réalisation ou non du ou des objectif(s) spécifique(s) du projet;

- l'existence de résultats et de retombées imprévus, qu'ils soient regrettables ou bénéfiques;
 - les bénéficiaires effectifs du projet;
 - les enseignements essentiels livrés par le projet;
 - les recommandations directes émises dans l'intérêt de projets futurs; et
 - la pérennisation éventuelle des activités du projet.
- (c) La potentialité d'une application large des enseignements livrés par le projet;
- (d) Tous autres facteurs considérés comme appropriés par les Comités.

Point 10 - Travaux de politique

Aux termes de la Décision 4(XXV) du CIBT, les consignes du CIBT aux Comités en matière de travaux de politique sont les suivantes:

- Restructurer les ordres du jour des Comités pour y inclure un point consacré aux travaux de politique.
- Utiliser l'actuel Plan d'action stratégique de l'OIBT, les aspects relevant des politiques dans les Programmes de travail biennaux de l'OIBT, les conclusions des projets achevés et les Décisions du Conseil comme base première à la détermination des points constituant les travaux de politique.
- Décider, lors de chaque session de chacun des Comités, des questions qui seront débattues au titre du point de l'ordre du jour «Travaux de politique» lors de la session suivante, et convenir des modalités de préparation de ces délibérations au sein du Comité.

Comité de l'économie, des statistiques et des marchés

Au cours de leur cinquante-quatrième session, les Comités ont décidé, à l'issue de débats, de poursuivre, dans le cadre de leur cinquante-cinquième session les travaux de politique relevant du Comité de l'économie, des statistiques et des marchés:

- Accès aux marchés;
- Certification des forêts et du bois;
- Collaboration entre le Groupe d'experts sur l'exploitation forestière illicite et le commerce associé de la Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (EGILAT-APEC) et l'OIBT; et
- Rapport d'activité sur le Mécanisme de surveillance indépendante du marché (SIM).

Une présentation préparée par le Secrétariat sur les questions relevant de la certification et de l'accès au marché ainsi qu'une présentation de la consultante principale sur l'avancement du SIM seront diffusées préalablement à la session tenue en visioconférence; un rapport d'activité sur le Mécanisme SIM figurera également dans le document ITTC(LVII)/10. L'OIBT a participé en février 2021 à la 18^e réunion de l'EGILAT-APEC, tenue en visioconférence et accueillie par la Nouvelle-Zélande, au cours de laquelle elle a présenté un compte rendu de ses travaux. À la fin de mai 2021, l'OIBT a par ailleurs participé et contribué au 3^e Atelier thématique de l'EGILAT-APEC sur les politiques intitulé «*Faire avancer le commerce et la distribution de produits forestiers récoltés dans le respect de la légalité*». L'OIBT continuera d'interagir de manière proactive avec l'EGILAT-APEC lors de ses futures réunions en 2022 (qui seront accueillies par la Thaïlande) et au-delà.

Comité de l'industrie forestière

Au cours de leur cinquante-quatrième session, les Comités ont décidé après délibérations d'inclure les travaux de politique suivants à l'ordre du jour de leur cinquante-cinquième session concernant le Comité de l'industrie forestière:

- Valoriser la conservation et la gestion durable des forêts de teck dans la sous-région du Grand Mékong.

Le rapport d'avancement relatif à cette activité figure dans le document ITTC(LVII)/10.

Point 11 - Élection des Présidents et Vice-présidents pour 2022

L'élection des Présidents et des Vice-présidents pour 2022 sera, suivant la pratique établie, soumise aux consultations d'usage au sein du Conseil et des Comités.

Point 12 - Dates et lieux des cinquante-sixième et cinquante-septième sessions des Comités

Les dates et lieux des cinquante-sixième et cinquante-septième sessions des Comités sont déterminés en fonction des dates et des lieux fixés par le Conseil pour ses cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions.

Point 13 - Autres

Les Comités pourront examiner au titre de ce point toute autre question susceptible d'être soulevée.

Point 14 - Recommandations au Conseil international des bois tropicaux

Les Comités pourront envisager de transmettre leurs recommandations au Conseil relatives aux projets, avant-projets, travaux de politique et tous autres sujets intéressant l'économie, les statistiques et les marchés ainsi que l'industrie forestière.

Point 15 - Rapport de la session

Les Comités pourront examiner et adopter un rapport contenant leurs recommandations adressées au Conseil. Les Comités pourront prier les coprésidents de présenter ce rapport durant la cinquante-septième session du Conseil pour examen et adoption.

* * *